



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etudiants

Question écrite n° 5253

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité d'améliorer l'efficacité du système Ravel de préinscription universitaire en Ile-de-France. En effet, depuis près de trois ans, le système mis en place pour permettre une préinscription aux futurs bacheliers, constitue une amélioration, mais qui connaît encore de nombreux ratés pour des centaines de jeunes, pour lesquels l'entrée à l'université reste un délicat problème. C'est le cas notamment pour des bacheliers de Seine-Saint-Denis qui chaque année semblent être recalés du système Ravel et n'obtiennent pas satisfaction pour leur inscription universitaire. Il conviendrait donc d'améliorer le système et son environnement d'information et éventuellement de le doubler par une procédure écrite complémentaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur cette proposition d'amélioration.

Texte de la réponse

En Ile-de-France, le système Ravel qui, depuis sa mise en place en 1987 et jusqu'en 1990, a fonctionné comme système de recensement des vœux en universités, sans application aux problèmes pratiques d'inscription, permet actuellement d'accélérer le rythme des inscriptions. En particulier, ce système a supprimé les files d'attente devant les guichets des services de scolarité des universités. Malgré quelques imperfections, notamment d'ordre technique, le dispositif Ravel, dans sa version 1993, n'a pas connu de dysfonctionnement. Peu de difficultés ont été signalées en Seine-Saint-Denis auprès des services rectoraux. Ravel 1993 a permis de réguler les inscriptions des bacheliers de l'Ile-de-France dans le souci d'un équilibrage des effectifs des nouveaux étudiants entre les universités du centre de Paris et celles de la couronne francilienne. Les bacheliers 1993 ont tous reçu une affectation. Cette affectation a pris en compte, autant que possible, d'abord le critère du choix de la filière, ensuite le critère de la proximité du domicile de l'étudiant. Ravel 1993 a permis de constater le déplacement des effectifs des bacheliers - qui restent stables - en faveur de l'université et au détriment des filières sélectives (CPGE, STS, IUT) ; cependant, la première phase de Ravel, facultative, n'a pas permis de prévoir « l'encombrement » des filières droit et psychologie, pour lesquelles les bacheliers ont manifesté un véritable engouement. C'est ce phénomène qui a déclenché un retard dans l'inscription de quelques centaines de bacheliers originaires de différents départements de l'Ile-de-France qui ont dû être affectés courant septembre, par les trois services académiques de l'Ile-de-France, responsables de la gestion des inscriptions universitaires. L'évolution du système Ravel doit aller vers une simplification de son déroulement. Il est prévu pour la version 1994 d'annuler la première phase. Doubler cette procédure par une autre sur support écrit représenterait un alourdissement considérable autant pour les usagers que pour les services de scolarité des établissements. Enfin, il est prévu d'améliorer l'information du public concernant l'utilisation du système Ravel.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5253

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 août 1993, page 2687

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4261